

- 10e

Histoire 10e - 08RN10-5 Regroupement des articles concernant la Suisse de 1798 à 1848 dans le DHS

Ressources numériques



Après le traité de Campoformio (1797), notamment les succès remportés, tant en Europe centrale qu'en Italie, contre la Prusse et l'Autriche lors de la première guerre de coalition (1792-1797), la France révolutionnaire (*Révolution française*) eut les mains libres pour renverser l'Ancien Régime dans la Confédération. Le 10 octobre 1803, la France avait forcé le rattachement des pays sujets des III Liges grisonnes à la

08RN10-5a – RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

Type documentaire :

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, Suisse, République helvétique

« Nom officiel de l'entité étatique créée en Suisse le 12 avril 1798, à la place de l'ancienne Confédération, et qui se maintint jusqu'au 10 mars 1803 ». Article *République helvétique* de Caroline Schnyder, sur le site du DHS.



08RN10-5b – ACTE DE MÉDIATION

Type documentaire :

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, Suisse, Acte de Médiation

« Loi fondamentale élaborée par le "médiateur" Napoléon Bonaparte et par la *Consulta* (Constituante) qu'il avait convoquée à Paris. En l'octroyant, le Premier consul mit fin au conflit constitutionnel qui opposait unitaires et fédéralistes sous la République helvétique. Article *Acte de Médiation* d'Andreas Fankhauser, sur le site du DHS.



Pour traiter les affaires suisses, le congrès instaura un comité de six membres connaissant bien la question, dont le diplomate autrichien et ancien chanoine du chapitre cathédral de Bâle Johann Philipp Sappers von Wismarberg (président), le Britannique Stratford Canning et Jean Antoine de Capo d'Istria, représentant du tsar. Les deux derniers, envoyés en Suisse en 1813-1814, avaient activement poussé à la conclusion du Pacte fédéral. Les grandes puissances défendaient leurs propres intérêts et, après

08RN10-5c – CONGRÈS DE VIENNE

Type documentaire :

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, Suisse, Congrès de Vienne, neutralité

« La déclaration du 20 mars constatait que la neutralité perpétuelle de la Suisse était dans l'intérêt des États européens. »

Article *Congrès de Vienne* de Marco Jorio, sur le site du DHS.





Illustration: René Roca - Université Paris-Saclay

Avec les constitutions adoptées en 1830-1831 au début de la Restauration, onze cantons s'étaient dotés d'un régime libéral représentatif. Le quarton de la section du Pacte fédéral de 1815 passa des lors à l'arbitraire. Le conflit entre libéraux radicaux et conservateurs conduisit à la formation de deux premières alliances séparées, l'une et l'autre signant des protocoles (les aspects religieux se posèrent d'abord sans rôle) en mars 1845, sept cantons libéraux fondèrent le *Conseil des Sept*, en novembre, six cantons conservateurs créèrent la *Ligue de Sion*, dissoute par la Diète en août 1845, car elle contrevint aux dispositions du Pacte fédéral. Lorsque, en 1845, les sept cantons conservateurs catholiques de Lucerne,

08RN10-5d – SONDERBUND

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, Suisse, Sonderbund, guerre civile cantons conservateurs, catholiques

« Le 11 décembre 1845, sept cantons conservateurs catholiques conclurent à Lucerne une alliance de défense mutuelle qui prévoyait un Conseil de guerre formé d'un délégué par canton et habilité à lever des troupes et à les engager. Ce pacte, connu sous le nom de Sonderbund, avait un caractère défensif, mais il contrevint au Pacte fédéral par les pouvoirs extraordinaires conférés au Conseil de guerre. »



Article *Sonderbund* de René Roca, sur le site du DHS.



Illustration: Jean-Baptiste Lapointe

15.09.1787 à Constance, † 14.12.1875 aux Eaux-Vives (auj. comm. Genève), prof., de Genève. Fils de Benoît, horloger, député à l'Assemblée nationale genevoise, et de Perrette Valentin. ⚭

Suzanne Bonneton, fille de Théodore, général. D. a 2 ans quand ses parents, émigrés de la révolution de 1782, rentrent à Genève. Il y fréquente le collège puis les cours de lettres et de physique de l'Académie. Élève à l'École polytechnique de Paris (1807-1809) puis à celle

Portrait de Guillaume-Henri Dufour. Musée de la Ville de Genève. Bibliothèque de Genève, Archives A. & S. Zisswilerfonds.

08RN10-5e – GUILLAUME-HENRI DUFOUR

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, Suisse, Dufour

« En 1831, Dufour est nommé chef d'état-major chargé d'organiser la défense de la Suisse en cas de conflit européen [...]. Le 21 octobre 1847, la Diète le désigne comme commandant des troupes fédérales (général) et le charge de dissoudre le Sonderbund, mission qu'il accepte non sans réticence. »



Article *Guillaume Henri Dufour* de Jean-Jacques Langendorf, sur le site du DHS.

08RN10-5f – SYNDICAT

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, XXe siècle, Suisse, syndicat

« Un syndicat est une association ayant pour objet la défense d'intérêts communs. Dans un de ses sens les plus courants, le terme désigne une organisation de salariés se vouant sur une base volontaire à la défense générale des conditions de travail de ses membres. »



Article *Syndicat* de Bernard Degen, sur le site du DHS.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE SUISSE

Thèmes Personnes Événements Espaces & Lieux Matériaux Anciens de S. & T.

1897

Syndicats

https://dhs.ch

Illustration: René Roca - Université Paris-Saclay

Un syndicat est une association ayant pour objet la défense d'intérêts communs. Dans un de ses sens les plus courants, le terme désigne une organisation de salariés (principalement active en Europe) se vouant sur une base

[Sommaire](#)

Il n'est pas possible de donner une définition univoque du fédéralisme. Ce concept désigne d'une part le regroupement, dans un organisme indépendant et plus vaste, d'entités politiques qui conservent cependant leur indépendance; et l'on peut mettre l'accent soit sur la nécessité de l'union entre les parties (Etats-Unis, Canada, Australie), soit sur leur diversité irréductible (Suisse, Autriche, Allemagne). Mais le fédéralisme est aussi un programme.

08RN10-5g – FÉDÉRALISME

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, XXe siècle, Suisse, fédéralisme

« Il n'est pas possible de donner une définition univoque du fédéralisme. Ce concept désigne d'une part le regroupement, dans un organisme indépendant et plus vaste, d'entités politiques qui conservent cependant leur indépendance... Mais le fédéralisme est aussi un programme, une valeur dans l'action politique, un principe d'organisation des communautés; en ce sens, il doit être périodiquement repensé en fonction de la situation historique. »

Article *Fédéralisme* de Rainer J. Schweizer et Ulrich Zelger, sur le site du DHS.

